



**VILLE
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909
45209 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023**

Objet :

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à
LADAPT LOIRET pour l'organisation des
Olympiades 2024**

Date de convocation

14 décembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 33

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20231220-DEL2023103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Publication : 21/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Vingt Décembre à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY
Gérard, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

**Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK, Mme CARNEZAT,
M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN,
M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU
Adjoint (e) s au Maire,**

**MM. ROLLION, LAVIER, Mme TINSEAU, M. ABRAHAM,
Mmes FARNAULT, MOLINA-AUBERT, M. PATRIGEON,
Mmes PENIN, FOUBET, M. DAUNAY, Mme PLICHON,
MM. BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD, M. CHALENCON
Conseiller (e) s Municipaux,**

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

**M. BOUQUET
Mme FOLY
M. FOURNEL
Mme SAJET
M. SALL
M. RAISONNIER
M. DESPLANCHES
Mme HUTSEBAUT
M. GABORET**

**Pouvoir à Mme BEDU
Pouvoir à M. DUPATY
Pouvoir à M. ABRAHAM
Pouvoir à M. PATRIGEON
Pouvoir à Mme TURBEAUX-JULIEN
Pouvoir à Mme FEVRIER
Pouvoir à M. SZEWCZYK
Pouvoir à Mme FOUBET
Pouvoir à M. BEAULIER**

ABSENT :

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 20 décembre 2023

LL/LJ/N° 2023/103

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à LADAPT LOIRET pour l'organisation des Olympiades 2024

Monsieur le Maire expose :

LADAPT LOIRET, centre de rééducation d'AMILLY, va organiser sa 4^{ème} édition des Olympiades le 21 mars 2024. L'objectif de cet événement sportif est de réunir les différentes structures partenaires avec lesquelles LADAPT collabore et ainsi renforcer les liens et partenariats préexistants, mais également de décloisonner la pratique sportive « handi/valide » en y conviant des associations sportives locales.

Dans son projet associatif, LADAPT met l'accent sur les activités physiques comme vecteur d'intégration et de lien social en favorisant les échanges.

A cette occasion les challenges sportifs sont variés, représentatifs des sports paralympiques et se renouvellent chaque année. Ainsi pour cette 4^{ème} édition, les participants pourront s'initier au tir à l'arc, au handi-basket, au (para)cyclisme, au tennis de table, au tir laser, à la boccia et au quadrix.

En conséquence, considérant la volonté de la municipalité d'apporter son soutien à LADAPT dans son projet associatif, et sur avis favorable des membres de la Commission Sports/Jeunesse du 09 novembre 2023 et de la Commission des Finances du 12 décembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1.200 € à LADAPT LOIRET.

PRECISE que cette dépense sera imputée sur l'exercice 2024 du Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBEREE les jour, mois et an que dessus.